

OXYGÈNE DE SECOURS

SYSTÈMES D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sur la base de la loi et des recommandations actuelles de Swissmedic, nombre des systèmes d'administration d'oxygène médical employés par les plongeurs ne sont dorénavant plus reconnus ou autorisés.

Les paramètres suivants s'appliquent à la manipulation d'oxygène médical en cas d'urgence :

- L'oxygène médical est considéré comme un dispositif médical. Celui ou celle qui utilise des blocs d'O₂ médical, les remplit, les vide, en produit ou en pompe, manipule un dispositif ainsi défini.
- La gestion de dispositifs médicaux est régie par Swissmedic : tout fabricant ou distributeur doit disposer d'une autorisation issue par Swissmedic. Cette règle vaut pour les producteurs/distributeurs d'oxygène médical aussi.
- Les distributeurs de gaz ont l'obligation de refuser de gonfler à l'oxygène médical des blocs privés non reconnus. Seuls les blocs listés sur leur autorisation Swissmedic peuvent être légalement acceptés.
- De même, les détendeurs utilisés avec de l'oxygène médical sont reconnus par Swissmedic comme dispositifs médicaux et doivent être certifiés en conséquence. Inspection et entretien doivent intervenir tous les 5 ans au plus.
- L'oxygène médical a une durée de vie de 3 ans.

N.B. : ces règles s'appliquent à l'oxygène médical d'urgence et à leurs systèmes d'administration ; les blocs relais ("pony") utilisés pour la décompression ne sont pas concernés.

LE KIT OXYGÈNE D'URGENCE DE SCUBA-SHOP VILLENEUVE :

LA SOLUTION PARFAITE POUR LES PLONGEURS

- Système d'administration d'oxygène parfait pour les privés, les moniteurs, les Divemasters, les écoles de plongée, les clubs, les associations, les médecins à domicile et plus encore!
- Compact, efficace, bien pensé et pratique à transporter
- Solution économique à tous les niveaux
- Grande autonomie, mise en œuvre rapide du système
- Après utilisation, la bouteille d'oxygène de 2 litres peut être directement échangée contre une pleine chez le producteur Westfalen ou au Scuba-Shop
- Pas de délai de service, pas de coût de réépreuve, gonflage de qualité médicale garanti
- Tous les composants sont reconnus par Swissmedic
- Formation au système
- Un réseau suffisamment étendu en Suisse pour garantir un partenaire proche de vous en cas de besoin

SI VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ VOTRE PROPRE KIT OXYGÈNE :

Le gonflage à l'oxygène médical de votre bloc par nos soins ou un autre distributeur n'est légalement pas autorisé.

Notre conseil :

- Notre système d'achat/location comprend 1 bouteille oxygène médical de 2 litres reconnue par Swissmedic
- La location revient à Fr. 154.00 pour 1 bouteille pour de 5 ans.

Vos avantages :

- Plus de frais d'inspection et d'entretien de votre bloc privé
- Vous possédez un système aux normes et êtes protégé/couvert par la loi et/ou les assurances en cas de litige lié à l'administration d'O₂ médical
- Pas d'attente pour disposer d'un bloc plein en cas de besoin